

**RAPPORT N° 05/5-41
au Conseil Municipal**

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 2 ET 8

Rappel des principales caractéristiques du projet

Le projet consiste en la couverture du Plateau Sportif existant dans le Bas de la Rivière, Rue de la République, permettant la pratique du sport en période de pluie.

L'aire couverte correspond aux dimensions d'un terrain de handball soit 22 x 44 m. Elle comprend des annexes (vestiaires, sanitaires, locaux de rangement et bureau du Chef de Site).

L'ensemble totalisera une surface de 1 220 m². Le coût global de l'ensemble des travaux est estimé à 1 070 000,00 € HT, soit 1 160 950,00 € TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313.

Par Délibérations antérieures, vous m'avez autorisé à signer les marchés des Lots 1, 3, 4, 5 A et B, 6, 7, 9, 10, 11 et 12.

Procédure de consultation

Les Lots 2 et 8 ont été relancés en procédure d'appel d'offres ouvert (Article 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics). Ces lots comprennent les prestations suivantes :

- Lot 2 Gros œuvre,
- Lot 8 Chauffe eau solaire.

Choix de la Commission d'Appel d'Offres

Sur la base des critères fixés au Règlement de la Consultation, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 14 juin 2005 a retenu les offres suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
2 - Gros-œuvre	TBP	453 844,85	492 421,66
8 - Eau chaude solaire	SOLELEC	5 923,42	6 426,91

RAPPORT N° 05/5-41

En conclusion, les offres retenues pour l'intégralité du projet sont les suivantes :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
1 - VRD	PICO	213 802,01	231 975,17
2 - Gros-œuvre	TBP	453 844,85	492 421,66
3 - Charpente - Couverture	CMOI	258 719,50	280 710,66
4 - Revêtement durs	SRDC	12 859,55	13 952,61
5 A - Menuiseries aluminium	TECHNI ALU	12 162,00	13 195,77
5 B - Menuiseries métalliques	CMOI	45 913,47	49 816,11
6 - Voirie - réseaux divers	BSO	41 837,50	45 393,69
7 - Plomberie - Sanitaires	SRIS	26 965,00	29 257,03
8 - Eau chaude solaire	SOLELEC	5 923,42	6 426,91
9 - Electricité	EER	35 148,00	38 135,58
10 - Peintures	SOGEPRE	16 908,80	18 346,05
11 - Tracéage	B & C	4 180,00	4 535,30
12 - Equipement sportifs	BEST	24 701,50	26 801,12

Demande d'autorisation

Compte tenu des éléments précités, je vous demande, en conséquence :

- 1° d'approuver le projet de construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics),
 - enveloppe budgétaire : Budget principal 2005 - les crédits ont été inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;
- 3° de prendre acte du lancement de la procédure pour les Lots 2 et 8 ;
- 4° de m'autoriser à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 juin 2005.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


10/9/12
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 05/5-41
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2005

OBJET

**CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES
DANS LE BAS DE LA RIVIERE**

AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES DES LOTS 2 ET 8

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu les Délibérations du Conseil Municipal n° 03/4-13 du 18 décembre 2003, n° 03/7-13 du 30 septembre 2003, n° 04/5-20 du 12 novembre 2004, n° 04/6-40 du 17 décembre 2004 et n° 05/3-03 du 28 avril 2005 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 8 juin 2005 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget principal 2005 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-41 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Sports, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de construction d'une aire couverte d'activités sportives dans le Bas de la Rivière.

DELIBERATION N° 05/5-41

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché (procédure d'appel d'offres ouvert, en application des Articles 10, 33, et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) pour les deux Lots techniques : 2 - Gros-œuvre et 8 - Eau chaude solaire.

ARTICLE 3


Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer les marchés correspondants avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
2 - Gros-œuvre	TBP	453 844,85	492 421,66
8 - Eau chaude solaire	SOLELEC	5 923,42	6 426,91

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **1** JUL. 2005

 **DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA CAO

OBJET : CONSTRUCTION D'UNE AIRE COUVERTE D'ACTIVITES SPORTIVES AU BAS DE LA RIVIERE

Date de la réunion de la Commission : 15 juin 2005

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint du Maire	Président	X	
Mr PAYET Jean Claude	Adjoint du Maire	Membre	X	
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	X	
M. LAURET Antoine Henri	Conseiller municipal	Membre	X	
Me LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre		X
M. HOARAU Emmanuel	Conseiller municipal	Membre		X

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. SABATTE	DDCCRF		X	
M. BRIAND	Receveur Municipal		X	

I. RAPPEL

3 entreprises ont déposé un pli dans les délais : ICART – TBP – SOLELEC.

Ayant les compétences pour la bonne réalisation des travaux et sur proposition de la PRM, elles ont toutes été admises à l'ouverture des secondes enveloppes.

Après avoir pris connaissance des offres financières des soumissionnaires, la CAO a demandé une analyse technique et financière des propositions.

II. CONCLUSION

Au vu du rapport d'analyse et des critères de jugements des offres prévus au règlement de consultation, à savoir :

1. Prix
2. Valeur technique de l'offre.
3. Délais

la CAO décide :

propose de retenir l'offre de
Lot 1: T.B.P. (692.421,66 € TTC) conforme
 techniquement et proposant des prix unitaires
 cohérents.

Lot 2: SOLELEC proposant une offre
 techniquement conforme et des prix unitaires
 cohérents pour un montant de 5923,22 € HT
 (solution variante)

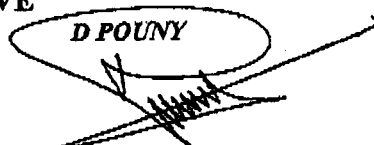
SAINT-DENIS, LE 15 JUIN 2005
 LE PRESIDENT


 D. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX
 DELIBERATIVE
 JC PAYET


 AH LAURET

E HOARAU


 D POUNY
 N LAURET

LES MEMBRES A VOIX
 CONSULTATIVE
 DDCCRF



RECEVEUR

